

Les

mé

tiers

OPC

Le Luxembourg est reconnu comme un centre d'excellence pour la domiciliation et l'administration de fonds d'investissement. La croissance constante et l'évolution de la sophistication des produits administrés à Luxembourg impliquent des compétences techniques de plus en plus pointues. Ces compétences peuvent être acquises à travers des parcours de formation spécialisés, flexibles, adaptés aux évolutions de l'industrie des fonds et enseignés par des experts du secteur que l'IFBL organise en partenariat avec l'ALFI.

IFBL
L'INSTITUT



Partenaires

IFBL

L'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg, est une fondation qui a été mise en place sous sa forme actuelle en 1990 par l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL), dans le but de former les employés de la place financière luxembourgeoise d'une part à l'environnement bancaire luxembourgeois, d'autre part aux différents métiers que la place propose. Depuis sa création, l'IFBL a accueilli des milliers de participants au début de leur vie professionnelle pour les accompagner dans tous leurs efforts de formation au cours de leur carrière. L'IFBL propose dans son offre non seulement un large éventail de modules de formation individuels, mais également un certain nombre de certifications, proposées en collaboration avec des associations professionnelles du secteur.

ALFI

Créée en 1988, l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) représente le secteur luxembourgeois des organismes de placement collectif, des fonds de pension et de la gestion d'actifs au sens large ainsi qu'une bonne centaine de prestataires de services spécialisés (distributeurs, banques dépositaires, administrations centrales, agents de transfert, cabinets d'avocat, réviseurs d'entreprise, consultants, sociétés informatiques spécialisées...). L'objectif de l'association est de contribuer à développer et à maintenir, tant au niveau luxembourgeois que communautaire, un environnement légal, réglementaire et fiscal compétitif dans lequel peut se développer et prospérer l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement.

Public cible

La formation OPC s'adresse:

- aux jeunes diplômés BAC et BAC + 2, qui trouveront dans ces parcours les outils nécessaires pour devenir rapidement opérationnels
- aux universitaires ayant déjà abordé certains thèmes lors de leurs études
- aux employés expérimentés de l'industrie des fonds d'investissement qui désirent valider ou perfectionner leurs connaissances et obtenir une attestation du secteur
- aux employés d'autres domaines bancaires qui désirent changer d'orientation

Structure de l'offre

La formation offerte en collaboration avec l'ALFI se décline en 2 filières distinctes : les organismes de placement (OPC) classiques d'une part et les fonds alternatifs d'autre part.

Chaque filière propose différents parcours, pour la plupart certifiants, chacun axé sur un métier ou une activité précise. Un parcours se compose d'une série de modules qui peuvent également être suivis individuellement par quelqu'un qui n'a pas l'intention de suivre un parcours complet.

L'objectif pédagogique primaire d'un module est exprimé par le type :

- M1 = connaître les principes fondamentaux (théorie)
- M2 = savoir appliquer les connaissances en pratique
- M3 = maîtriser un sujet / une activité avec toutes ses facettes
- M' = connaître les spécificités d'un sujet / d'une activité.
-

Les M1, M2 et M3 font l'objet d'un examen optionnel alors qu'il n'y a pas d'examen pour les M'. L'objectif de l'examen consiste à valider les connaissances du/des sujet(s) traité(s) dans le module en question. Il est possible de s'inscrire à un examen sans avoir suivi le cours correspondant.

La réussite de tous les examens des modules d'un parcours certifiant donnent droit au certificat. La réussite des examens du parcours de base est le pré-requis pour obtenir une certification métier.

Les modules composant les différents parcours sont énumérés ci-après avec leur durée. Le contenu de chaque module ainsi que le niveau de connaissance nécessaire (c.-à-d. le prérequis) pour pouvoir suivre ce cours est détaillé sur notre site Internet www.ifbl.lu.

Parcours et modules

➤ OPC classiques:

La langue d'enseignement des modules de la filière « OPC classiques » est le français, mais certains cours sont également proposés en anglais et/ou en allemand.

Parcours de base certifié

- M1 Place financière / 8 hrs
- M1 Lutte contre le blanchiment / 4 hrs (*)
- M1 Marchés des capitaux / 8 hrs (*)
- M1 Change / 8 hrs (*)
- M1 Taux / 8 hrs (*)
- M1 Obligations / 8 hrs (*)
- M1 Actions / 8 hrs (*)
- M1 Acteurs et cadre légal des OPC / 8 hrs
- M1 Flux relatifs aux OPC / 8 hrs

REMARQUE

Les personnes souhaitant obtenir la certification qui ont fait des formations à l'IFBL sur les marchés et/ou les produits financiers équivalentes à celles marquées (*) peuvent introduire une demande de dispense.

Parcours « Comptable OPC (Junior) Certifié »

- M1 Futures (FR) / 8 hrs
- M1 IRS et swaps financiers / 8 hrs
- M1 Options et warrants (FR) / 8 hrs
- M1 Produits structurés / 8 hrs
- M1 Comptabilité OPC / 8 hrs
- M1 Valorisation des investissements / 12 hrs
- M2 Comptabilité opérations classiques OPC / 12 hrs
- M2 Comptabilité opérations complexes OPC / 8 hrs

Parcours « Comptable OPC (Senior) Certifié »

- M2 Circulaire 02/77 / 8 hrs
- M2 Contrôler une VNI / 12 hrs
- M2 Rapports légaux et réglementaires / 12 hrs
- M3 Commissions de performance / 8 hrs
- Optionnel :
- M' Fiscalités étrangères dans les OPC / 12 hrs

Parcours « Agent Banque Dépositaire Certifié » (en refonte)

- M1 Futures / 8 hrs
- M1 IRS et swaps financiers / 8 hrs
- M1 Options et warrants (FR) / 8 hrs
- M1 Produits structurés / 8 hrs
- M1 Banque dépositaire / 12 hrs

REMARQUE

Ce parcours est actuellement en refonte et de nouveaux modules y seront insérés en 2013. Les cours suivants ne seront plus offerts depuis 2012:

- M1 Titres et marchés / 8 hrs
- M2 Conservation d'actifs et de titres / 4 hrs
- M2 Pratique des liquidations / 8hrs

Les personnes souhaitant obtenir la certification qui n'ont pas encore suivi tous ces cours devront attendre la refonte totale de ce parcours en 2013 afin de compléter leur parcours

Parcours « Agent de Transfert » Certifié

- M1 Agent de transfert / 8 hrs

Parcours « Juriste OPC » Certifié

- M1 Commercialisation des OPC / 4 hrs
- M1 Fiscalité des OPC luxembourgeois / 4 hrs
- M1 Organisation et vie sociale des OPC / 8 hrs
- M1 Politique et restrictions d'inv. / 8 hrs
- M1 Produits dérivés pour juristes OPC / 8 hrs
- M1 Société de gestion / 4 hrs
- M2 Admettre un OPC à la cotation / 4 hrs

Parcours « Compliance Officer OPC » (non certifiant)

- M1 Compliance / 8 hrs
- M1 Déontologie dans les OPC / 4 hrs
- M1 OPC pour futurs compliance officers / 8 hrs
- M1 Politique et restrictions d'inv. / 8 hrs
- M1 Risques financiers / 8 hrs
- M2 Circulaire 02/77 / 8 hrs
- M3 Risk Management in Investment Funds / 16 hrs
- M2 Restrictions d'investissement / 24 hrs

Optionnel :

- M' Responsibilities of Fund Directors / 16 hrs

➤ **Fonds alternatifs:**

Les modules de la filière « Fonds alternatifs » sont planifiés en anglais mais certains, tout en se basant sur un support de cours en anglais, pourront, en cas de demande suffisante, également être enseignés en français et/ou en allemand. Pour chaque parcours un dépliant complet et détaillé est téléchargeable de notre site internet ou peut être commandé auprès de notre Customer Service.

Parcours Real Estate Investment Funds Professional

Certification «Specialist Real Estate - Administration»

- M1 REIF Fundamentals / 8 hrs
- M1 REIF International Structuring / 8 hrs
- M1 REIF Roles of Professionals / 8 hrs

Certification «Specialist Real Estate - Business Processes»

Certification «Specialist Real Estate - Administration»
M2 REIF Business Processes & Controls /16 hrs

Certification «Specialist Real Estate - Accounting»

Certification «Specialist Real Estate - Administration»
M3 REIF Accounting / 16 hrs

Optionnel pour les 3 certifications

M2 REIF Tax Compliance for Luxembourg / 8 hrs

M2 REIF- Fair Value Properties / 8 hrs

Parcours Private Equity Investment Funds Professional

Certification «Specialist Private Equity - Administration»

M1 Private Equity Fundamentals / 8 hrs

M1 Private Equity Structuring / 8 hrs

M1 Private Equity Roles & Respons. / 4 hrs

Certification «Specialist Private Equity - Business Processes»

Certification «Specialist Private Equity – Administration »

M2 Private Equity Processes & Controls / 24 hrs

Certification «Specialist Private Equity - Accounting»

Certification «Specialist Private Equity – Administration »

M3 Private Equity Fund Accounting & Reporting / 24 hrs

Optionnel aux 3 certifications

M' Private Equity Strategy: Mezzanine / 4 hrs

M' Private Equity Strategy: F. of F. / 4 hrs

M' Private Equity Strategy: Microfinance / 4 hrs

M' Private Equity Strategy: Opp PERE / 4 hrs

M' Private Equity Valuation I (Theory) / 4 hrs

M' Private Equity Valuation II (Case) / 8 hrs

Parcours Hedge Funds Professional (non certifiant)

M1 Fundamentals of Hedge Funds / 8 hrs

M2 Hedge Funds Accounting and Custody / 12 hrs

M2 Funds of Hedge Funds Accounting and Custody / 8 hrs

Certification « Senior Fund Specialist »

Sur demande, les personnes remplissant les conditions indiquées ci-après sont éligibles pour l'obtention d'un certificat de « Senior Fund Specialist ». Un document spécifique est annexé à ce dépliant et également téléchargeable de notre site internet.

1) 1 certification métier :

Comptable OPC senior certifié	ou	Agent de Banque Dépositaire certifié	ou	Juriste OPC certifié
-------------------------------	----	--------------------------------------	----	----------------------

2) réussite à l'examen des 6 modules transversaux (si pas inclus dans le parcours métier) :

M1 Comptabilité OPC	M1 Agent de transfert	M1 Politique et restrictions d'inv.
M1 Compliance	M1 Risques financiers	M1 Banque dépositaire

3) participation à 2 modules au choix parmi les suivants :

M1 Hedge Funds (anglais)	M1 REIF Fundamentals (anglais)	M1 Private Equity Fundamentals (anglais)
M2 Hedge Fund Accounting and Custody (*) (anglais)	M3 Risk Management in Investment Funds (*) (anglais)	
M3 Commissions de performance (français)		

(*) L'inscription à ce cours nécessite le niveau de connaissance enseigné au M1 y relatif

REMARQUE

Au vu de l'évolution de l'industrie des fonds, la composition de cette certification a été modifiée par rapport aux années précédentes. Les personnes ayant entamé leurs études sur base de la composition précédente sont priées de soumettre leur demande à l'IFBL avec des indications y relatives.

Organisation pratique

Dates et prix (cours et examens)

Une liste précisant les dates et le prix des sessions de cours planifiées en 2012 est annexée à ce dépliant. Le cas échéant, des dates supplémentaires ou alternatives seront affichées sur notre site internet.

Des sessions d'**examen** ont lieu tous les mardis ainsi que le dernier jeudi de chaque mois, en dehors des vacances scolaires luxembourgeoises.

M1	1 hre	EUR 40,-
M2/M3	1,5 hrs	EUR 45,-

Lieu

Sauf indication contraire communiquée dans notre confirmation, nos formations sont organisées au Centre de Formation Chambre de Commerce/IFBL.

7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

Un parking souterrain payant est disponible.

Plusieurs lignes de bus desservent les environs. Pour les détails, veuillez consulter www.mobiliteit.lu

Horaires des cours

Séance du matin: 8h30 à 12h30 / Séance de l'après-midi: 13h30 à 17h30

Pour chacune des séances, une pause-café d'environ 20 minutes est programmée et comprise dans le prix de l'inscription.

Attestations et certificats

Le résultat d'un examen est documenté dans une notification écrite envoyée à l'adresse «examen » indiquée au moment de l'inscription. Cette notification fait office d'attestation en cas de réussite.

Sur demande écrite une attestation de participation à une ou plusieurs séances récentes sera envoyée sans frais par voie électronique au participant ou à son employeur.

Un certificat ou diplôme certifiant la réussite d'une formation qualifiante est généralement délivré lors d'une cérémonie à laquelle les lauréats sont invités personnellement. Ce document n'existe que dans sa version originale et ne pourra pas être reproduit en cas de perte.

Le diplôme du Senior Fund Specialist est attribué sur demande à un candidat remplissant les critères d'éligibilité.

Conditions générales

Nos conditions générales, notamment les modalités d'inscription et de paiement, les conditions d'annulation ou de report sont indiquées sur notre site Internet et dans le catalogue de notre offre 2013. L'IFBL exige la déclaration expresse de l'acceptation de ces conditions à chaque inscription.

Contact

IFBL – Customer Service

12, rue Erasme

L-1468 Luxembourg

T. 46 50 16 1 / F. 46 50 19 / customer@ifbl.lu

www.ifbl.lu

FORMATIONS EN ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF – LES DATES ET LES PRIX 2013

Parcours de base certifié

M1 Place financière / 8 hrs	14.01 / 25.02 / 03.06 / 16.09 / 23.10	€ 195,-
M1 Lutte contre le blanchiment / 4 hrs	mat.: 16.01 / 27.02 / 05.06 / 18.09 / 23.10	€ 100,-
M1 Marchés des capitaux / 8 hrs	30.01 / 07.03 / 11.06 / 24.09 / 04.11	€ 195,-
M1 Change / 8 hrs	04.02 / 11.03 / 30.09 / 05.11	€ 195,-
M1 Taux d'intérêt / 8 hrs	05.02 / 12.03 / 01.10 / 06.11	€ 195,-
M1 Obligations / 8 hrs	06.02 / 13.03 / 02.10 / 07.11	€ 195,-
M1 Actions / 8 hrs	07.02 / 14.03 / 03.10 / 08.11	€ 195,-
M1 Acteurs et cadre légal des OPC / 8 hrs	FR 21.03/ 28.06/ 08.10/ 26.11 – EN 15.05	€ 195,-
M1 Flux relatifs aux OPC / 8 hrs	FR 22.3 / 09.10 – EN 16.05	€ 195,-

Parcours « Comptable OPC (Junior) Certifié »

M1 Futures / 8 hrs	24.06 / 27.11 - EN 22.10	€ 195,-
M1 IRS et swaps financiers / 8 hrs	25.06 / 09.11	€ 195,-
M1 Options et warrants / 8 hrs	26.06 / 20.11	€ 195,-
M1 Produits structurés / 8 hrs	27.06 / 14.11	€ 195,-
M1 Comptabilité OPC / 8 hrs	FR 17.05 / 30.09 – EN 25.06	€ 195,-
M1 Valorisation des investissements / 12 hrs	FR 16 et 17 mat.10 - EN (tbd)	€ 295,-
M2 Comptabilité opérations classiques OPC / 12 hrs	FR 23 et 24 mat. 10 – EN (tbd)	€ 380,-
M2 Comptabilité opérations complexes OPC / 8 hrs	08.11	€ 255,-

Parcours « Comptable OPC (Senior) Certifié »

M2 Circulaire 02/77 / 8 hrs	02.12	€ 255,-
M2 Contrôler une VNI / 12 hrs	19 et 20 mat.11	€ 380,-
M2 Rapports légaux et réglementaires / 12 hrs	sur demande	€ 380,-
M3 Commissions de performance / 8 hrs	09.12	€ 320,-
M' Fiscalités étrangères dans les OPC / 12 hrs	15 et 16 mat.04	€ 380,-

Parcours « Agent Banque Dépositaire Certifié »

M1 Futures / 8 hrs	24.06 / 27.11 - EN 22.10	€ 195,-
M1 IRS et swaps financiers / 8 hrs	25.06 / 09.11	€ 195,-
M1 Options et warrants / 8 hrs	26.06 / 20.11	€ 195,-
M1 Produits structurés / 8 hrs	27.06 / 14.11	€ 195,-
M1 Banque dépositaire / 12 hrs	FR 22 et 23 mat.05 - EN 17 et 18 mat.10	€ 295,-

Parcours « Agent de Transfert » Certifié

M1 Agent de transfert / 8 hrs	FR 12.04 / 12.11 – EN 20.06 / 11.10	€ 195,-
-------------------------------	-------------------------------------	---------

Parcours « Juriste OPC Certifié »

M1 Commercialisation des OPC / 4 hrs	mat: 07.06	€ 100,-
M1 Fiscalité des OPC luxembourgeois / 4 hrs	mat: 04.11	€ 100,-
M1 Organisation et vie sociale des OPC / 8 hrs	21.06 / 28.11	€ 195,-
M1 Politique et restrictions d'inv. / 8 hrs	FR 06.12 – EN 10.07	€ 195,-
M1 Produits dérivés pour juristes OPC / 8 hrs	11.12	€ 195,-
M1 Société de gestion / 4 hrs	mat:14.05 / 18.11	€ 100,-
M2 Admettre un OPC à la cotation / 4 hrs	a-midi: 18.11	€ 130,-

Parcours « Compliance »

M1 Compliance / 8 hrs (modules de 2, 4 ou 8 hrs cf site)	FR 07.03 - EN 05.03 - DE 18.03	€ 195,-
M1 Déontologie dans les OPC / 4 hrs	sur demande	€ 100,-
M1 OPC pour futurs compliance officers / 8 hrs	09.04	€ 195,-
M1 Politique et restrictions d'inv. / 8 hrs	FR 06.12 – EN 10.07	€ 195,-
M1 Risques financiers / 8 hrs	FR 04.03 / 25.09 - EN 15.03 / 07.10	€ 195,-
M2 Circulaire 02/77 / 8 hrs	02.12	€ 255,-
M3 Risk Management in Investment Funds /16 hrs	EN 04 et 05.06 / 21 et 22.11	€ 635,-
M2 Restrictions d'investissement / 24 hrs	12-14.06	€ 755,-
M' Responsibilities of Fund Directors / 16 hrs	EN 20 & 21.02	€ 1.475,-

Parcours Real Estate Investment Funds Professional (en anglais)

M1 REIF Fundamentals / 8 hrs	22.04 / 19.09	€ 195,-
M1 REIF International Structuring / 8 hrs	23.04 / 25.09	€ 195,-
M1 REIF Roles of Professionals / 8 hrs	24.04 / 07.10	€ 195,-
M2 REIF Business Processes & Controls /16 hrs	15 et 16.10	€ 505,-
M3 REIF Accounting / 16 hrs	24 & 25.10	€ 635,-
M2 REIF Tax Compliance for Luxembourg / 8 hrs	11.11	€ 255,-
M2 REIF- Fair Value Properties / 8 hrs	20.11	€ 255,-

Parcours Private Equity Investment Funds Professional (en anglais)

M1 Private Equity Fundamentals / 8 hrs	13.05 / 26.09	€ 195,-
M1 Private Equity Structuring / 8 hrs	14.05 / 08.10	€ 195,-
M1 Private Equity Roles & Respons. / 4 hrs	mat: 15.05 / 02.10	€ 100,-
M2 Private Equity Processes & Controls / 24 hrs	05-07.06 / 21-23.10	€ 755,-
M3 Private Equity Fund Accounting & Reporting / 24 hrs	18, 24.10 et 06.11	€ 945,-
M' Private Equity Strategy: Mezzanine / 4 hrs	mat: 15.11	€ 130,-
M' Private Equity Strategy: F. of F. / 4 hrs	a-midi: 15.11	€ 130,-
M' Private Equity Strategy: Microfinance / 4 hrs	mat: 21.11	€ 130,-
M' Private Equity Strategy: Opp PERE / 4 hrs	a-midi: 21.11	€ 130,-
M' Private Equity Valuation I (Theory) / 4 hrs	mat: 27.11	€ 130,-
M' Private Equity Valuation II (Case) / 8 hrs	05.12	€ 255,-

Parcours Hedge Funds Professional (en anglais)

M1 Fundamentals of Hedge Funds / 8 hrs	15.04 / 11.10	€ 195,-
M2 Hedge Funds Accounting & Custody / 12 hrs	18 & 19 mat.11	€ 255,-
M2 Funds of Hedge Funds Accounting&Custody/8 hrs	03.12	€ 255,-

Demande d'obtention du certificat (à envoyer à customer@ifbl.lu)

Senior Fund Specialist

Le demandeur confirme remplir les critères d'éligibilité suivants (veuillez cocher ce qui convient dans les 3 rubriques) :

Critère 1	Métier	Année d'obtention
Certification métier	<input type="checkbox"/> Comptable OPC (Senior) Certifié	
	<input type="checkbox"/> Agent Banque Dépositaire Certifié	
	<input type="checkbox"/> Juriste OPC Certifié	
	<input type="checkbox"/> <i>Autre certification OPC avant 2012 (indiquer)</i>	
Critère 2	Module	Date examen
Réussite à l'examen de 6 modules transversaux	<input type="checkbox"/> M1 Comptabilité OPC	
	<input type="checkbox"/> M1 Agent de transfert	
	<input type="checkbox"/> M1 Politique et restrictions d'investissement	
	<input type="checkbox"/> M1 Compliance	
	<input type="checkbox"/> M1 Risques financiers	
	<input type="checkbox"/> M1 Banque dépositaire	
	<input type="checkbox"/> <i>Autres cours OPC avant 2012 (indiquer)</i>	
Critère 3	Module	Date examen
Participation à 2 modules au choix parmi la liste ci-contre	<input type="checkbox"/> M1 Hedge Funds (English)	
	<input type="checkbox"/> M1 REIF Fundamentals (English)	
	<input type="checkbox"/> M1 Private Equity Fundamentals (English)	
	<input type="checkbox"/> M2 Hedge Fund Accounting (English)	
	<input type="checkbox"/> M3 Risk Management in Investment Funds	
	<input type="checkbox"/> M3 Commissions de performance	
	<input type="checkbox"/> <i>Autres cours OPC avant 2012 (indiquer)</i>	

Coordonnées du demandeur :

Nom, prénom	
E-mail	
No de tél. /gsm	
Employeur (le cas échéant)	

Date : _____ Signature _____

Formulaire d'inscription

INSCRIPTION À TITRE PROFESSIONNEL (les inscriptions à titre privé ne sont acceptées que via notre site Internet www.ifbl.lu)

Aux formations et/ou aux examens

Titre du cours _____

Date (début) _____

Date d'examen choisie (*) (**)

(*) Les dates publiées sur notre site Internet sont à choisir dans un délai minimum de 10 jours ouvrables à partir de la date d'envoi du formulaire d'inscription.

(**) La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire le jour de l'examen.

PARTICIPANT

Données obligatoires

F M

Nom _____

Prénom _____

E-mail _____

Membre de l'association partenaire

ACA ADA ALCO ICMA ILA ALRiM

Données facultatives

Date de naissance _____

Adresse privée (rue) _____

Adresse privée (ville) _____

Fax _____

GSM _____

EMPLOYEUR

Données à fournir lors de chaque inscription

Nom _____

Adresse de facturation e-mail (si différente du contact facturation par défaut) _____

L'employeur déclare avoir lu et accepté les conditions générales de l'IFBL en vigueur.

Date et signature _____

Cachet de l'entreprise _____

DONNÉES NE DEVANT ÊTRE FOURNIES QUE LORS DE LA PREMIÈRE INSCRIPTION EFFECTUÉE PAR UN EMPLOYEUR*

Nom de la société _____

Domaine d'activité _____

Rue _____

Code postal et ville _____

B.P. _____

Code postal et ville _____

Personne de contact _____

Tél./e-mail _____

Membre IFBL ACA ALFI ILA

N° d'identification TVA _____

NOTIFICATIONS à envoyer aux personnes suivantes:

Inscriptions _____

Tél./e-mail _____

Examens _____

Tél./e-mail _____

Factures _____

Tél./e-mail _____

* Ces données seront retenues pour toutes inscriptions futures d'un même employeur.
Toute modification de ces données doit être signalée par écrit.
Les données collectées sont traitées en conformité avec les dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Informations et conditions générales

Modalités d'inscription

Afin de garantir un maximum de flexibilité, l'IFBL propose, sauf indication contraire, des inscriptions séparées aux formations et aux examens. Dans la majorité des cas, il est ainsi possible de s'inscrire à un cours, sans passer l'examen, ou, au contraire, de s'inscrire à un examen dans le but de faire attester ses connaissances, sans avoir assisté au cours. Toutefois, pour les formations de haut niveau, l'IFBL se réserve le droit de demander la présentation d'un dossier ou d'une autre preuve pour s'assurer que les participants disposent des prérequis nécessaires.

Inscription à titre professionnel (payable par l'employeur):

L'inscription peut être effectuée sous les formes suivantes:

- remplissage et envoi du formulaire repris au recto
 - par fax (46 50 19)
 - par courrier postal (B.P. 13, L-2010 Luxembourg)
 - par e-mail (formulaire scanné à renvoyer à l'adresse customer@ifbl.lu)

Chaque inscription doit contenir les informations suivantes:

Nom du cours, date de la session
Nom, prénom du participant
E-mail du participant, n° de GSM (facultatif)
Nom de l'employeur
Adresse de facturation (si différente des données par défaut, voir sous «Notifications»)

Pour les formations offertes en collaboration avec les associations professionnelles avec lesquelles l'IFBL a engagé un partenariat, les membres de ces associations pourront bénéficier d'une remise sur les formations organisées en collaboration avec cette association partenaire. Afin que ces conditions de faveur puissent être accordées, l'adhésion de l'employeur ou du participant doit obligatoirement être indiquée sur l'inscription. L'IFBL se réserve le droit d'exiger une preuve.

Les inscriptions doivent parvenir à l'IFBL au plus tard 5 jours ouvrables avant le début du cours.

L'IFBL se réserve le droit de refuser les demandes d'inscription si les données sont incomplètes ou fournies après l'échéance du délai indiqué pour les régulariser.

Inscription à titre privé (payable par l'auditeur libre):

Les inscriptions à titre privé sont acceptées uniquement en ligne et via paiement électronique. Elles doivent être régularisées et payées par voie électronique au plus tard 5 jours ouvrables avant le début du cours.

Notifications

Lors de la première entrée en contact, chaque employeur qui inscrit des collaborateurs à des formations IFBL doit nous fournir les indications suivantes:

- Nom, adresse et domaine d'activité de la société.
- Nom, adresse e-mail et n° de téléphone de la personne de contact de l'IFBL pour la gestion des inscriptions «Contact inscription».
- «Adresse de notification»: Nom et adresse e-mail de la personne à qui l'IFBL doit envoyer ses notifications relatives aux inscriptions (confirmations, annulations...). Ces courriers pourront être envoyés soit à l'employeur ou au participant, soit aux deux en parallèle. Une fois la formule sélectionnée, celle-ci sera appliquée pour toutes les inscriptions de cette entité jusqu'à ordre contraire à signaler par écrit.
- «Adresse examen»: Nom et adresse e-mail de la personne à qui l'IFBL doit envoyer ses notifications relatives aux résultats d'examen. Ces courriers pourront être envoyés soit à l'employeur ou au participant, soit aux deux en parallèle.
- «Adresse de facturation»: Nom et adresse e-mail de la personne à qui l'IFBL doit envoyer les factures.

Par défaut, l'adresse du premier contact d'inscription sera retenue pour toutes les communications. Tout changement devra être notifié par écrit à notre Customer Service.

Modalités de paiement

Pour les inscriptions à titre professionnel, nos factures sont envoyées, séparément de la confirmation du cours, par voie électronique à l'adresse de facturation indiquée sur le formulaire d'inscription. Elles ne sont pas signées.

Au cas où aucune adresse de facturation spécifique ne nous aurait été communiquée, la facture sera envoyée à l'adresse de notification habituelle. Sauf erreur de saisie de notre part, les demandes de rectification d'adresse de facturation reçues après l'émission de la facture entraîneront une majoration de 25,00 EUR de frais de dossier.

Les demandes de remises sur les frais de participation à un cours organisé en partenariat avec une association dans laquelle l'employeur ou le participant sont membres ne pourront être acceptées si cette information n'a pas été indiquée au moment de l'inscription.

En règle générale, le paiement est à effectuer sur la base de cette facture dans les 30 jours ouvrables après sa réception.

D'éventuelles contestations seront recevables dans les 5 jours ouvrables après réception de la facture.

Les inscriptions à titre privé ne sont admises que via inscription en ligne et paiement électronique.

Conditions d'annulation

Annulation d'une inscription à un cours

Toute annulation devra nous être communiquée par écrit. Sauf présentation d'un certificat médical, pour les annulations reçues moins de 5 jours ouvrables avant le début des cours, nous nous verrons contraints de facturer l'intégralité du montant. Toute annulation reçue avant ce délai sera facturée de 20% du prix HTVA de la formation, avec un minimum de 50 EUR et un maximum de 1 200 EUR.

Le report gratuit d'une inscription à une autre session planifiée d'une formation à la carte est possible à condition qu'une demande écrite nous parvienne au plus tard 5 jours ouvrables avant le début du cours initial.

Le remplacement d'un participant par un autre sera possible à tout moment avant le début du cours sans frais supplémentaires. Il devra nous être notifié par écrit.

Pour des raisons d'organisation, ou en cas de force majeure, l'IFBL se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation.

Annulation d'une inscription à un examen

Sauf présentation d'un certificat médical, les annulations ou reports d'examens seront facturés de manière intégrale. Le remplacement d'un candidat par un autre n'est pas possible.

Supports de cours et copyright

La documentation utilisée dans nos formations fait office de supports de cours. Elle sera distribuée exclusivement aux participants du cours et ne pourra être ni vendue, ni copiée, ni divulguée d'une quelconque autre manière.

Confidentialité des données

Par sa signature sur la demande d'inscription, la société garantit qu'elle a obtenu l'autorisation du participant de communiquer ses données personnelles pour le traitement informatique. La société assure également que le participant a été informé des destinataires de ces informations: l'employeur, le formateur, le cas échéant, les instituts de formation qui collaborent avec l'IFBL.

Les présentes conditions générales seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012. Toute modification ultérieure sera publiée sur notre site Internet.

CONTACT

IFBL - Customer Service
B.P. 13, L-2010 Luxembourg
T. 46 50 16-1 | F. 46 50 19 | customer@ifbl.lu
www.ifbl.lu